



ACCUEIL [+ ACTUALITÉS](#) [+ DÉPARTEMENTS](#) [+ PETITES ANNONCES](#) [+ ANNONCES LÉGALES](#) [+ COMMUNAUTÉ](#) [+ SERVICES](#) LIENS

Rechercher

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Article : La Ville se refuse à faire son propre...

ÉPERNAY

La Ville se refuse à faire son propre champagne

Réagir

Envoyer

Imprimer

La ville d'Epernay possède deux hectares de terres à vignes classées en AOC qu'elle loue à des viticulteurs, moyennant le versement en espèces du tiers de la récolte.

SUR les 80 millions de bouteilles qui arborent sur leurs étiquettes le nom de la ville d'Epernay, pas une bouteille n'est le fruit d'une production municipale.

La ville d'Epernay, propriétaire de deux hectares de terres à vignes classées en AOC - sur les 247 hectares de vignes implantées autour d'Epernay - a préféré les mettre en location plutôt que d'assurer elle-même une production locale, à l'image de ce qu'il se fait à Ay. La commune, propriétaire d'une petite parcelle de 17 ares, produit en effet chaque année 1 500 bouteilles qu'elle destine à ses différents vins d'honneur, ainsi qu'aux associations locales.

Une production qui a donné quelques idées à Marc Lefèvre, élu socialiste. Et de s'interroger sur les raisons de la ville à préférer louer ses terres à vignes, plutôt que de « faire du champagne au nom de la ville ? Cela permettrait par ailleurs de donner du travail à des personnes en insertion ».

Pas de concurrence

La réponse du maire d'Epernay se passe de commentaires. Il n'est tout simplement pas question pour la ville de faire « concurrence » aux maisons de champagne. « La ville n'a pas à produire de champagne. Ce n'est pas son métier que de faire du champagne. On préfère louer nos terres et ces terres nous rapportent ».

La municipalité a en effet choisi de donner en location à des viticulteurs, par bail rural à long terme (25 ans), les parcelles qu'elle possède, principalement sur les coteaux ouest, aux lieux-dits « Le Platet », « Chétran », « La Tampierre », « La Haie Leleu », « Montarlot Nord », « Montarlot Sud » et « Les Fonderies », moyennant le versement de la valeur en espèce du tiers franc de la récolte des biens loués, dès l'entrée en production.

Champagne et taxe professionnelle

Avec 247 hectares classés en premier cru, il faut dire que le vignoble est un élément indissociable de la commune.

On voit mal la municipalité concurrencer les grandes marques de négoce que sont Pol Roger, De Venoge, Château Malakoff, De Castellane, Charles Mignon de Cazanove, Elnor, Perrier-Jouët, Mercier, Boizel, Besserat de Bellefon ou encore Moët & Chandon... D'autant que le champagne représente à lui seul une taxe professionnelle de l'ordre de 5 millions d'euros, la première taxe professionnelle de la ville étant payée par Moët & Chandon. Ceci explique sans doute cela.

Caroline GARNIER

viticulture



Agrandir la photo

Epernay, c'est 247 hectares de vignes classés en premier cru... dont 2 hectares propriété de la Ville.

Haut de page

Article paru le : **25 septembre 2009**

Envoyer cet article à un(e) ami(e)

Imprimer cet article

[> Articles sur le même thème](#)

[> Articles sur la même localité](#)

Les commentaires (0 commentaires)

[» Tous les commentaires](#)

Réagir à cet article

Login (Email) :

Mot de passe :

Mot de passe oublié?

Votre commentaire :

Veillez vous connecter pour pouvoir poster un commentaire !

[Mentions légales](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[Contactez-nous](#)

Rechercher